

LES Cahiers DU BTP

N°139 | JUILLET 2021

Magazine trimestriel
d'information sociale du BTP



P. 5

LES NOUVELLES DU SYNDICAT

PRO BTP
au service de
la famille du BTP

P. 22

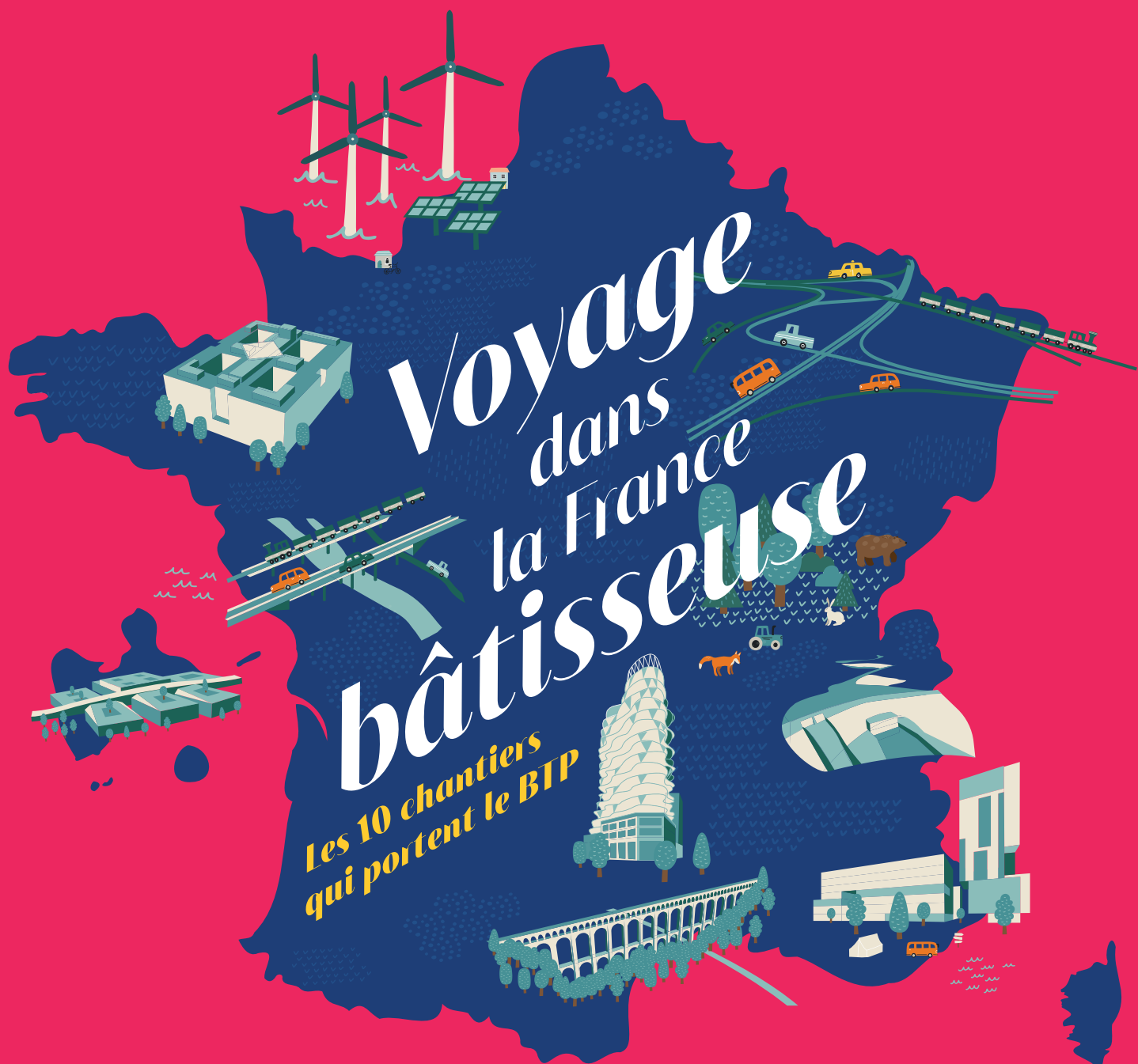
FOCUS

La pénurie
des matériaux
dans le BTP

P. 30

LA SAGA

Carcassonne,
une histoire
unique



Dossier p.10 à 18



Lisez *Les Cahiers du BTP* différemment !

+Riche +Complet +Interactif



Scannez les pages avec votre smartphone et l'application gratuite PictureExtend, et accédez directement à des contenus enrichis (vidéos, sites Web, courriels, documents...)

1.



Téléchargez l'application PictureExtend sur l'AppStore ou Google Play

2.



Flashez les pages affichant ce logo

3.



Cliquez sur les liens vers des informations complémentaires

**Les Cahiers
BTP**

Le magazine des salariés de l'encadrement du BTP

**CFE
CGC
BTP**

Directeur de la publication

Gérard Duez

Rédacteur en chef

Julien Bellino

Comité de rédaction

Véronique Boissin,
Jean-Louis Farou,
Jacques Lladères,
Gérard Maliverney,
Armand Suardi,
Marie-Jeanne Vonderscher.

Réalisation :

Les Rois Mages
lesroismages.fr

Coordination éditoriale

Antoine Bayle,
avec Chantal Colomer
et François Roche.

Maquette

Benjamin Vernet

Dépôt légal

3^e trimestre 2021
ISSN : 0765-023X
CPPAP : 0422 S 08370

Impression

Imprimerie
de la Centrale de Lens



Toutes les images sont droits réservés, sauf :

Couverture et p.10-11 :

Les Rois Mages
Page 3 : Joséphine de Rohan-Chabot
Pages 4 et 15 : Architecture Studio
Pages 4 et 19 : Yann Bouvier
Page 12 : Métropole Aix-Marseille-Provence
Page 13 : Eiffage
Page 14 : Pixel de Lune, CHU de Rennes
Page 16 : Brenac & Gonzalez

Page 17 : Corinne Vezzoni & Associés/Golem Images, Guillaume Souvart-VINCI Autoroutes
Page 18 : Pyralis-CRR Architecture
Pages 20 et 21 : Freepik
Page 22 : Zhaojankang/IStock
Page 26 : Maudanos/IStock
Page 27 : Nensuria/IStock
Page 28 : Minicase/Shutterstock
Pages 29-30 : Davideison/IStock



Gérard Duez

Président de la CFE-CGC BTP

**Avec 11,92 %
des voix,
la CFE-CGC
demeure un membre
important
du « club »
des cinq syndicats
représentatifs**

Une victoire essentielle

C'est un rendez-vous qu'il ne faut pas manquer. Une sorte de compétition qui, tous les quatre ans, est aussi attendue par les syndicats qu'un championnat d'Europe de football. À la différence près qu'en 2021, la CFE-CGC n'a pas été victime d'une mauvaise séance de tirs au but. Bien au contraire.

Le 26 mai dernier, le gouvernement annonçait aux partenaires sociaux les résultats de la mesure de l'audience des organisations syndicales, conformément à la loi sur la représentativité des syndicats promulguée en 2008. C'est la troisième fois qu'une telle annonce est faite. Pour être « qualifiée » et considérée comme représentative, une organisation syndicale doit dépasser les 8 % des suffrages exprimés. Avec 11,92 % des voix (contre 10,69 % en 2017), la CFE-CGC demeure un membre important du « club » des cinq syndicats représentatifs. Elle réussit même à totaliser 20,71 % des suffrages dans son champ statutaire de l'encadrement (19,39 % en 2017).

En l'espace de quatre ans, grâce au travail de fond des représentants et élus syndicaux CFE-CGC auprès des salariés, la Confédération est allée chercher 38 000 voix supplémentaires. Un résultat d'autant plus fort que durant cette période 2017-2020, la réforme du code du Travail et les « ordonnances Macron » ont cherché à affaiblir le rôle des syndicats de salariés. Les conséquences de la création du comité social et économique, le CSE, se font sentir chaque jour. Et en 2020, la pandémie de Covid-19 a résonné comme un test pour les représentants syndicaux, comme une occasion de tisser de nouveaux liens avec les salariés en période de télétravail accru.

C'est la raison pour laquelle nous pouvons être fiers de ces résultats, tant la CFE-CGC BTP participe au rayonnement de la Confédération. Bravo à nos adhérentes et adhérents, à tous nos représentants syndicaux qui insufflent cette vitalité au syndicalisme qui est le nôtre, celui du dialogue.

Dans quelques semaines, les termes « reconstruction », « réforme » et « élection présidentielle » seront sur toutes les lèvres dans notre pays. Nous aurons l'occasion d'en reparler. D'ici là, je vous souhaite une vraie déconnexion estivale et d'excellentes vacances, pour celles et ceux qui auront la chance d'en prendre. ■

Gérard Duez

Éditorial

- 3 Une victoire essentielle

Les nouvelles du syndicat

5 PRO BTP

Au service de la famille du BTP

INFOS DES SECTIONS

- 6 Bourgogne-Franche-Comté : un adhérent de si longue date
6 APRR : vouloir plus, pour avoir finalement moins
7 Autoroutes : le temps du nivellement par le bas
7 ENGIE Solutions : agir face à la souffrance au travail

8 LES SECRETS DU DS

La formation, clé de voûte du syndicalisme

9 PORTRAIT

François Manadil : une énergie hors norme au service des autres

Actualités

19 ON EN PARLE

À Nice, une construction en bois bat des records



20 À SUIVRE

Compte professionnel de prévention : le BTP concerné

21 L'ÉTUDE DE L'APEC

La Construction se rapproche de son niveau d'avant la crise

22 FOCUS

Le BTP déstabilisé par la pénurie des matériaux de construction

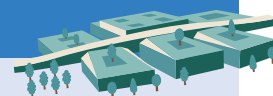
23 REVUE DE PRESSE

Dossier

P. 10 à 18



Voyage dans la France bâtitresse



Après une chute d'activité en 2020, le BTP espère un fort rebond cette année, notamment grâce au plan « France relance » du gouvernement. En attendant, le pays continue de construire, dans toutes les régions. Revue des dix chantiers qui contribuent à porter le secteur.

Roquefavour	12	Pointe-à-Pitre	15
Le Havre	13	Montpellier	16
Strasbourg	13	Nice	17
L'Oisans	14	Tours	17
Rennes	14	Clermont-Ferrand	18

Magazine

24 LES DIALOGUES DES CAHIERS

Travail : façonner un autre monde

26 FENÊTRE SUR L'EUROPE

WeBuild, un nouveau géant mondial du BTP

27 DANS LES ENTREPRISES

Après les confinements, la santé mentale des salariés en question

28 JURIDIQUE

Nouvelles règles de l'assurance-chômage, c'est (bientôt) parti !

30

LA SAGA DES BÂTISSEURS

Carcassonne : Une histoire unique, des Romains à Viollet-le-Duc



PRO BTP

Au service de la famille du BTP

PRO BTP a renouvelé en janvier dernier les administrateurs qui œuvrent à la gouvernance paritaire du groupe. La CFE-CGC BTP confirme sa présence historique dans ces instances.



Gérard Duez
Président de la
CFE-CGC BTP

Dans un secteur de la protection sociale durement touché par la crise du Covid-19, PRO BTP demeure l'un des principaux groupes paritaires. L'entreprise est également un pilier du paritarisme dans le BTP, aux côtés de l'OPCO de la Construction (Constructys), du réseau CCCA-BTP et de l'OPPBTB.

Depuis la création de PRO BTP, en 1993, la CFE-CGC BTP conserve une présence importante dans les différentes instances du groupe de protection sociale complémentaire. Cette gouvernance paritaire, menée par des syndicats de salariés et des fédérations d'employeurs, est incarnée par les administrateurs d'organismes tels que l'Association sommitale de PRO BTP, qui définit les orientations stratégiques et l'Association de moyens, qui met en œuvre les décisions de l'Association sommitale.

Le temps des solidarités

Ces administrateurs siègent également au sein d'instances qui œuvrent pour l'intérêt général des salariés du BTP, que ce soit dans la prévoyance, la santé, les assurances, l'épargne salariale, les loisirs ou le médico-social. Elles se nomment Alliance professionnelle Retraite AGIRC-ARRCO,

Société de groupe assurantiel de protection sociale BTP (SGAPS BTP), BTP-Prévoyance, BTP Résidences Médico-Sociales ou BTP Vacances.

Ces instances paritaires président à la destinée du leader de la protection sociale dans le BTP en France. Un groupe qui totalisait en 2020 un chiffre d'affaires proche des 3 milliards d'euros et qui a multiplié les actions de solidarité depuis le début de la pandémie. PRO BTP a ainsi accordé 149 millions d'euros à ses adhérents, grâce à des exonérations de cotisations pendant les périodes d'activité partielle. Du côté de la prévoyance, le groupe

Vos administrateurs participent à l'action du leader de la protection sociale dans le BTP

a décidé d'une prise en charge élargie des arrêts de travail dérogatoires. C'est dans ce contexte qu'en janvier dernier, PRO BTP a procédé au renouvellement de ses administrateurs. Notre syndicat confirme sa position active dans l'ensemble des entités du groupe, avec 16 représentants (*voir encadré*). Ces résultats sont d'autant plus importants pour notre syndicat que PRO BTP a, plus que jamais, accompagné les professionnels de la Construction durant cette période si particulière. ■

PRINCIPAUX MANDATS DE NOS 16 ADMINISTRATEURS CFE-CGC BTP



Olivier Agnès
Association de Moyens



Laurent Beyne
Retraite AGIRC-ARRCO



Vincent Bogucki
Association Sommitale /
Association de Moyens



Michel Delannoy
Retraite AGIRC-ARRCO



Gérard Duez
BTP-Prévoyance /
SGAPS BTP



Jean Gaudin
Fondation BTP Plus



Michèle Grosset
BTP Voyages



Farid Haddouche
GERP BTP



Élisabeth Levamis
BTP-Prévoyance



Chrystelle Lochet
Chèques-Vacances



Marie-Christine Oberst
BTP-Prévoyance /
SGAPS BTP,...



Michel Parsekian
PERP / Fonds BTP Épargne



Patrick Rebaud
ASPAG / BTP Résidences
Médico-Sociales



Armand Suardi
BTP Vacances /
BTP Voyages

Christine Bernard
BTP Résidences
Médico-Sociales

Patrick Philippot
GERP BTP

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Un adhérent de si longue date

Après 61 ans d'engagement, Maurice Desgouilles prend sa retraite syndicale. Hommage.



On ne pouvait passer sous silence une telle carrière. Âgé aujourd'hui de 92 ans, notre collègue Maurice Desgouilles a fait valoir sa retraite de syndicaliste.

Pendant 61 ans, Maurice a porté haut les couleurs du syndicalisme. Ancien salarié d'une compagnie des eaux, c'est en 1959 qu'il adhère au Syndicat cadre maîtrise distributeur d'eau (SCMDE). Il rejoint la CFE-CGC BTP en 1982 pour jouer un rôle actif en Bourgogne-Franche-Comté, en devenant membre du bureau de la section, puis président jusqu'en 2004.

Maurice a également été administrateur du Bâtiment CFA de la région, représentant la CFE-CGC BTP, avant d'en devenir président durant de nombreuses années. Une longévité qui lui vaut d'être nommé, en 2009, au grade de Chevalier dans l'ordre des Palmes académiques.

Au nom du Bureau de la section Bourgogne-Franche-Comté, nous garderons en exemple l'engagement indéfectible de Maurice et nous lui souhaitons de profiter, avec son épouse et sa famille d'agréables moments à Loché, dans ce beau département de la Saône-et-Loire. ■

APRR

Vouloir plus, pour finalement avoir moins

C'est l'histoire d'une négociation qui s'annonçait sous des auspices favorables, avant un retournement de situation. L'histoire d'un manque de solidarité et de discernement.



Thierry Decorsier
Délégué syndical central de la section

En avril dernier, la section CFE-CGC BTP Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) a connu des négociations annuelles obligatoires (NAO) un peu particulières. En septembre 2020, l'ensemble des indicateurs (indices conjoncturels, taux d'inflation prévisionnel, etc.) situaient à plus ou moins 1,5 % le taux estimé de revalorisation salariale dans les NAO pour 2021. Une tendance qui intervenait après plusieurs mois de crise Covid-19 et des conséquences économiques et sociales encore insoupçonnées. Pour notre section, le scénario le plus réaliste était celui du +1 %, une hausse proche de celle annoncée pour le SMIC.

Chez APRR, le pourcentage négocié chaque année lors des NAO se décline en augmentation générale et individuelle. Pour l'augmentation générale, les équipes de la CFE-CGC BTP en charge des négociations préparaient une demande argumentée de +1 % et une augmentation catégorielle pour des secrétaires au sein d'unités opérationnelles. Notre sec-

tion avait plusieurs autres demandes sur la responsabilité sociétale et environnementale ou encore la mise en place d'un test de conciergerie d'entreprise, synonyme d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) et d'économies sur certains déplacements.

La solidarité syndicale vole en éclats

Début avril 2021, le jour J des négociations, les représentants de la section obtiennent progressivement le 1 %, mais également 2 points d'indice pour les secrétaires et la conciergerie d'entreprise. Si la journée s'annonce encore longue, le vent nous est favorable. C'est alors que la séance chavire. Deux autres organisations syndicales (OS) voient dans la conciergerie un thème à réserver exclusivement à la QVT et proposent des négociations ad hoc. Hélas, la QVT n'est pas au menu des négociations en 2021.

La direction du groupe suit et retire des NAO ces succès obtenus par notre syndicat. Pire encore, le tour de table final montre que, parmi les trois autres OS, l'une d'entre elles exige +1,5 % ferme, alors que les deux autres voulaient marquer leur désapprobation. Face à ce front désuni, la direction du groupe opte unilatéralement pour +0,7 %.

Résultat des NAO : la CFE-CGC BTP, seule organisation signataire, mais non majoritaire, avait négocié un pourcentage réaliste. Mais la logique du « toujours plus » a annihilé nos demandes. De cette expérience, notre section en a tiré un slogan : « Pourquoi vouloir plus pour finalement avoir moins ? ». ■



AUTOROUTES

Le temps du nivellement par le bas

La section a mené deux négociations de branche. Mais les marges de manœuvre étaient limitées.



Patrick Fabregas
Vice-président
de la section

À l'approche des vacances estivales, alors que notre pays semble sortir d'un long hiver, les négociations se sont accélérées dans de nombreuses organisations. Pour la branche Autoroutes, la section CFE-CGC BTP a mené deux négociations importantes : l'une sur les « proches aidants », l'autre sur les rémunérations annuelles garanties (RAG).

En s'inspirant du *Guide des aidants familiaux*, publié par la CFE-CGC, notre section a proposé à l'Association des sociétés françaises d'autoroutes à péage (AFSA) d'encadrer ce statut des proches aidants. Au-delà des dispositions légales (maintien de la cotisation retraite pendant le congé proches aidants, indemnisation, etc.), la CFE-CGC BTP voulait aller plus loin. Parmi nos propositions, la création d'un congé proches aidants spécifique à la branche ou encore un système de don de jours généralisé, au bénéfice des proches aidants. Malheureusement, les deux réunions qui se sont tenues en mai ont été décevantes et l'AFSA privilégie un accord à minima. Malgré cela, notre syndicat a signé le texte, qui reste une première au niveau de la branche Autoroutes.

Concernant les RAG, après deux séances de négociation, alors que notre syndicat demandait une valorisation de 1 %, comme pour le SMIC, lorsque les autres organisations syndicales se situaient entre +1 et +3 %, l'ASFA a encore déçu. Le 17 juin, avec une série d'arguments éculés sur la crise du Covid-19, entre baisse du trafic autoroutier et incertitude quant aux mois à venir, l'association a tranché : +0,7 %.

La CFE-CGC ne signera pas cet accord. Il s'agit selon nous d'un manque de respect envers les salariés qui, depuis un an et demi, ont donné sans compter pour permettre aux sociétés d'autoroutes de tenir leur mission de service public. Malgré cet investissement sans faille, certains ont connu une baisse de revenus liée à l'activité partielle. Nous regrettons que le dialogue social soit ainsi bloqué au sein de la branche. ■

UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ CFE-CGC

Après plus de 10 ans de travail d'équipe, Jacques Lladères passe les rênes à Patrick Fabregas, qui devient le délégué CFE-CGC pour la section Autoroutes. La continuité est assurée puisque Jacques continue d'apporter son aide à Patrick.

ENGIE SOLUTIONS

Agir face à la souffrance au travail

L'accompagnement de salariés en souffrance est l'une des missions des représentants de proximité.



Blandine Fridière
Membre de la section
et représentante
de proximité

Que faire lorsqu'un salarié contacte votre section, et vous raconte la pression imposée par ses supérieurs ?

Depuis plusieurs années, la section ENGIE Axima est confrontée à ces situations. Le représentant de proximité (RP) a ici un rôle important à jouer puisqu'il fait le lien, notamment, avec le comité social et économique (CSE).

Dernièrement, après avoir discuté avec un salarié, notre section, en accord avec lui, a alerté l'instance des représentants du personnel. Christine Allemand, notre titulaire cadre au comité CSE de ENGIE Axima a décidé d'agir en contactant Mirko Garic, notre rapporteur à la commission Santé sécurité et des conditions de travail du CSE.

Face à cette situation de souffrance au travail et à notre volontarisme, le CSE a désigné un cabinet d'expertise indépendant, spécialisé dans les risques psychosociaux. Ces experts seront chargés d'enquêter et de rendre leurs conclusions.

Avec l'aide de sa section, un représentant de proximité peut donc agir concrètement pour le bien-être des salariés. Si ces démarches prennent du temps, elles sont essentielles. ■



Dominique Prévost

Ancien agent de maîtrise au service péage et délégué syndical central (DSC) pour Sanef, Dominique est adhérent depuis plus de vingt ans à la CFE-CGC BTP. Il est président de la section Autoroutes et membre du bureau syndical national, ainsi que référent au sein de la commission formation de la CFE-CGC BTP, assisté par Viviane Fafet et trois autres membres : Denis Jacques, Bernard Nicoud et Jean-Marc Laporte.

La formation, clé de voûte du syndicalisme

Pour un responsable de section d'entreprise, il est capital de proposer des formations aux élus et adhérents CFE-CGC BTP. Ces formations sont l'un des piliers du syndicalisme de services.

1 Les conditions d'organisation

Avant de se pencher sur le thème et le contenu d'une formation, le délégué syndical (DS) doit d'abord se renseigner sur les conditions d'organisation et avoir à l'esprit que tout salarié peut bénéficier d'un congé de formation économique sociale et syndicale (CFESS). Parmi les organismes habilités à dispenser ce type de formation se trouve la CFE-CGC. Pour une section CFE-CGC BTP, sans l'aide de la Confédération, il est également possible de faire jouer ce congé, à condition de se tourner vers un institut régional du travail (IRT). Enfin, le DS peut organiser des formations hors du cadre du CFESS, grâce aux heures de délégation syndicale. Et n'oubliez pas que la CFE-CGC BTP prend en charge les frais d'organisation.

2 Une initiation au syndicalisme

Le ou la responsable d'une section d'entreprise CFE-CGC BTP aura, plusieurs formations incontournables à proposer. Mais pour les nouveaux adhérents, le mieux est de débiter par une formation que propose la CFE-CGC : « Ouverture au syndicalisme en France ». Par la suite, élus syndicaux et adhérents pourront bénéficier d'un autre stage, tout aussi indispensable, sur ce qu'est la CFE-CGC BTP, son fonctionnement et ses valeurs.

3 Rendre les formations attractives

Tout l'enjeu est de mobiliser vos adhérents, qu'ils comprennent l'importance de se former. Certaines formations permettent de bien cibler leurs besoins et de s'adresser au plus grand nombre : mandat d'un élu au comité social et économique (CSE), négociation collective en entreprise, RGPD, activité partielle de longue durée (APLD), communication syndicale, rédaction de tracts, etc. Pensez également aux formations juridiques, indispensables à l'heure où le code du Travail ne cesse de se complexifier.

4 À distance et sur site

Avec le confinement, de nombreuses sections ont œuvré pour organiser des formations en visioconférence. Ce basculement vers la « téléformation » est aussi une façon d'accroître l'attractivité de vos stages. Désormais, avec la nouvelle période de déconfinement qui s'ouvre, les DS peuvent marier « physique » et « digital », autrement dit une formation en « phygital ». Charge à votre section d'investir dans un matériel vidéo et son de qualité. Et bien sûr, n'oubliez jamais qu'une formation a une vertu majeure : les adhérents et élus se rencontrent, débattent ensemble et font ainsi vivre la section. ■

Pour demander l'accès à la Boîte à outils du syndicat :

contact@cgcstp.com

Une énergie hors norme au service des autres

Ingénieur, gendarme-réserviste, élu CFE-CGC BTP au CSE d'Axima Concept, François Manadil déploie une énergie importante pour se former sans cesse et représenter les salariés.

Cette soif d'apprendre et d'aventure, François Manadil l'avait chevillée au corps depuis son enfance, lorsqu'il rêvait d'être gendarme. Chemin faisant, il s'est finalement orienté vers l'Institut national Polytechnique (INP) à Grenoble, pour devenir ingénieur spécialisé en génie énergétique et nucléaire.

Lorsqu'il a rejoint Engie Services en 2010, il a choisi de débiter sa carrière sur le terrain comme conducteur de travaux secondaires, parce que « *ce n'est pas le diplôme qui fait la valeur du bonhomme* ». Pour autant, François continue de se former chez Engie. Il intègre Engie Cofely, au Havre, comme chargé d'affaires.



François Manadil, ingénieur d'études chez Axima Concept

Ce n'est pas le diplôme qui fait la valeur du bonhomme

Malgré ce parcours exemplaire, son rêve d'enfance continue de le fasciner. C'est un lieutenant de la gendarmerie qui va lui donner sa chance. La préparation militaire réussie fin 2015, il devient réserviste de la gendarmerie maritime à Cherbourg.

Sur le front professionnel, d'importants chantiers l'attendent, comme l'EPR de Flamanville, en Normandie. En 2017, il change d'affectation et accepte le poste d'ingénieur d'études et de chargé de la radioprotection chez Axima Concept (Engie Services), à Lille. Une évolution qui l'éloigne, pour le moment, du terrain : « *Se retrouver dans un bureau d'études n'est pas la panacée, surtout pour une*

personne qui a besoin d'être en interaction avec les gens », avoue-t-il.

C'est encore cette appétence du terrain et de l'action qui va lui donner un nouvel élan dans la gendarmerie. En plus de son travail chez Axima Concept, il va retrouver le travail en équipe, et cette fois en mer. Tantôt à la recherche de voleurs sur les parcs à huitres, le long des côtes du Cotentin, ou à la protection des navires à passagers, il ne compte pas ses missions. « *Je dois m'appliquer à mettre en œuvre tout ce que j'ai appris. C'est passionnant* », explique ce jeune homme de

34 ans qui, depuis, a intégré le Peloton de sûreté maritime et portuaire militaire (PSMPM) de Cherbourg.

Informier les salariés de leurs droits

Une autre rencontre va être décisive pour François, lorsqu'il croise le chemin d'une syndicaliste de la CFE-CGC BTP dont il partage les valeurs, notamment « *cet esprit d'entraide, d'humanisme et de respect des salariés* » qui l'anime. François adhère au syndicat en 2018. Cette même année, il est élu au comité social et économique (CSE) d'Axima Concept. Novice en matière syndicale, il apprend vite. Il s'implique pleinement et se fait également élire à la commission éthique du CSE d'Axima Concept.

« *En tant que rapporteur de la commission, j'y mets ma patte, ma vision de l'intégrité professionnelle, pour mieux informer les salariés de leurs droits.* » Aujourd'hui, toujours en travaillant chez Axima Concept et avec toutes ces nouvelles cordes à son arc, il a entrepris de nouvelles études à la célèbre école de commerce de Lille, l'Edhec. Apprendre sans cesse, tel est son leitmotiv. Passionné par l'Asie, une autre de ses passions qu'il partage avec sa compagne, il étudie à ses côtés le mandarin. Peut-être une autre étape dans cette vie d'apprentissage. ■

CV EXPRESS

1986 Naissance à Homs, en Syrie | **2010** Ingénieur spécialisé en génie énergétique et nucléaire, entrée chez Engie (ex-GDF-SUEZ) | **2015** Gendarme-réserviste | **2018** Adhésion à la CFE-CGC BTP, élu au CSE d'Axima Concept (Engie Services) | **2021** Ingénieur d'études (Axima Lille)

Voyage dans la France bâtitisselle

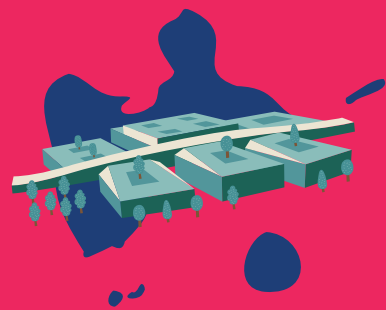
Le port du Havre à l'heure de l'éolien off-shore

Un CHU flambant neuf à Rennes

Un nouveau viaduc pour franchir l'Indre à Tours

Montpellier à l'assaut de son « Higher Rock »

Un centre hospitalier résistant aux cyclones en Guadeloupe



Après une chute d'activité en 2020, le BTP espère un fort rebond cette année, notamment grâce au plan « France relance » du gouvernement. En attendant, le pays continue de construire, dans toutes les régions. Revue des dix chantiers qui contribuent à porter le secteur.



Le BTP va-t-il bénéficier de la relance de l'économie française ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité que le secteur a connu une année 2020 plutôt difficile. Le Bâtiment et les Travaux publics ne sont pas nommément désignés au titre des secteurs prioritaires visés par le « Plan de relance de la France 2020-2022 », d'un montant de 100 milliards d'euros.

Ce plan comporte un important volet écologique mais flèche aussi des secteurs comme la mobilité, le spatial, les nouvelles technologies, la cohésion des territoires. Le BTP peut ainsi être concerné, notamment par la rénovation énergétique des bâtiments, les infrastructures de transport ou l'intensification des investissements dans l'éducation et la santé. Une inconnue demeure cependant : la capacité des collectivités publiques à mobiliser des moyens financiers suffisants.

Dans une note de conjoncture récente, l'Association des maires de France (AMF) évalue à 8 milliards d'euros entre 2020 et 2022 les pertes de recettes et charges supplémentaires supportées par le bloc communal. Au total, la Fédération française du Bâtiment (FFB) mise sur un rebond de l'activité de 11,3 % cette année, après une chute de 15 % en 2020.

De l'activité dans toutes les régions

Pour autant, la France du BTP ne s'est pas arrêtée. Pour preuve, les derniers chiffres publiés par l'INSEE, en juin dernier. L'Institut montre que la Construction a été l'un des moteurs de l'emploi salarié au premier trimestre avec, pour le secteur tertiaire marchand, hors intérim, + 1,4 %, soit 19 800 emplois créés. Un dynamisme qui tranche avec le reste du secteur tertiaire qui a connu une légère augmentation de 0,4 %.

La Construction repart et d'importants chantiers se sont ouverts ces derniers mois, avec des projets en voie de mise en œuvre qui alimentent l'activité dans toutes les régions. Lorsque l'on évoque ces grands chantiers, le projet du Grand Paris est souvent cité. Il est vrai qu'il est probablement aujourd'hui le chantier le plus ambitieux et le plus important du pays, d'où ce surnom de « chantier du siècle ». Pour autant, il ne doit pas occulter les autres qui participent activement à l'activité économique des territoires et à l'emploi local.

Les Cahiers du BTP ont choisi d'explorer les régions, afin d'identifier les 10 chantiers qui illustrent le mieux les ambitions et les expertises de la France qui construit. ■



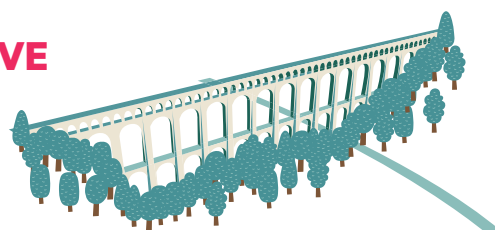
L'AQUEDUC DE ROQUEFAVOUR FAIT PEAU NEUVE

Dans les Bouches-du-Rhône, les habitants d'Aix-en-Provence et des environs le connaissent bien : l'aqueduc de Roquefavour, réalisé il y a 170 ans et classé au patrimoine des monuments historiques depuis 2005, est un véritable joyau architectural aux dimensions impressionnantes : 83 m de hauteur pour 375 m de long.

Ce géant, qui fait deux fois la taille du Pont-du-Gard, est le plus grand aqueduc en pierre du monde. Plus de 5 000 ouvriers ont été mobilisés pour sa construction entre 1841 et 1847. Il fait aujourd'hui l'objet d'un chantier exceptionnel mené par la Métropole Aix-Marseille-Provence, propriétaire de l'édifice, dans le but de stopper sa dégradation naturelle et de le sécuriser.

Les travaux, assurés par le groupe Girard, NGE et EGC Galopin, doivent être achevés en janvier 2024 et représentent un investissement de 18,2 millions

d'euros, assurés à 80 % par la métropole de Marseille. Cette restauration consiste à mettre fin aux désordres qui affectent la structure de l'édifice, d'arrêter la dégradation naturelle de ses pierres et de protéger ses tabliers des eaux de ruissellement. Il s'agit d'une infrastructure importante pour l'alimentation en eau de Marseille, dont le canal éponyme dessert 36 communes, achemine 520 000 m³ d'eau par jour et comporte 23 aqueducs. ■





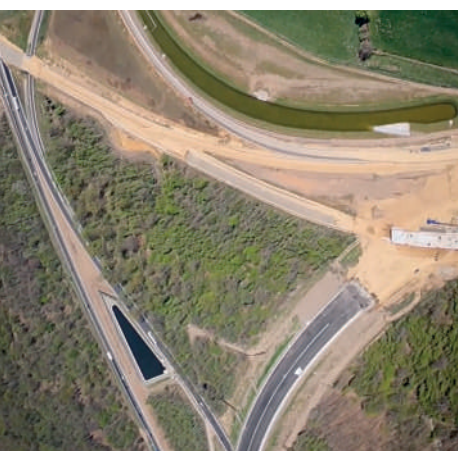
LE PORT DU HAVRE À L'HEURE DE L'ÉOLIEN OFF-SHORE

La France est très en retard dans le développement de l'éolien en mer, avec une seule machine raccordée contre 2 200 au Royaume-Uni, et 1 500 en Allemagne et 560 au Danemark. Mais le gouvernement a lancé ces dernières années une série d'appels d'offres portant sur huit sites, de Dunkerque à Noirmoutier.

Le dernier en date porte sur un parc de 1 000 mégawatts (MW), en Normandie, dont la mise en service est prévue en 2028. C'est le port du Havre qui sera le centre industriel de ces projets, où seront fabriquées les pales et assemblées les nacelles, sur un site de 36 hectares, quai Joannès Couvert. Un projet de 68 millions d'euros, exécuté par un groupement d'entreprises dirigé par Eiffage Génie civil.

Il s'agit du plus gros chantier industriel consacré aux énergies renouvelables en France. La première phase des travaux a été lancée pour renforcer le quai, afin de lui permettre de supporter un poids de 25 tonnes par m² et de créer deux nouveaux postes à quai.

Concrètement, la partie supérieure du quai existant sera démolie sur 4 m de haut. Une dalle en béton armé prendra appui sur des pieux métalliques et sur la partie inférieure de l'ouvrage actuel afin de le renforcer. Pour exécuter ce chantier, une centaine de pieux métalliques, d'une trentaine de mètres de haut et de 1,60 m de diamètre seront nécessaires, ainsi que près de 500 pieux forés en béton de plus d'un mètre de diamètre. ■



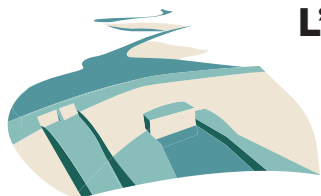
STRASBOURG BIENTÔT CONTOURNÉE

Le chantier du Contournement Ouest de Strasbourg (A355) dans le Bas-Rhin, a débuté le 31 janvier 2016, pour une mise en service prévue en 2022. ARCO, filiale du groupe VINCI, principal opérateur européen de concessions d'infrastructures de transport, est la société concessionnaire mandatée par l'État pour financer, concevoir, construire, exploiter et entretenir cet ouvrage jusqu'en 2070.

L'investissement total s'élève à 553 millions d'euros. Ce nouvel axe d'une longueur de 24 kilomètres complètera le réseau routier existant de l'Alsace, essentiellement structuré en étoile autour de Strasbourg. Il permettra de réduire la congestion sur l'A35 en séparant le trafic local du trafic de transit,

améliorant ainsi la sécurité routière et contribuant à l'attractivité du territoire.

C'est un chantier d'importance : les ouvrages d'art ne sont pas encore tous reliés et le bitume ne recouvre qu'une partie de la voirie, mais les méandres d'un cours d'eau abandonné ont été rétablis. Ce projet, qui a fait l'objet d'un certain nombre d'oppositions, s'efforce de respecter la biodiversité. Onze cours d'eau renaissent, des haies retrouvent droit de cité, trois écoponts et 20 passages mixtes ont été construits pour que la grande faune puisse traverser l'autoroute, mais aussi 9 bioducs, des structures accrochées sous le tablier des ponts qui enjambent la voie et permettent aux grands hamsters de circuler en toute tranquillité. ■



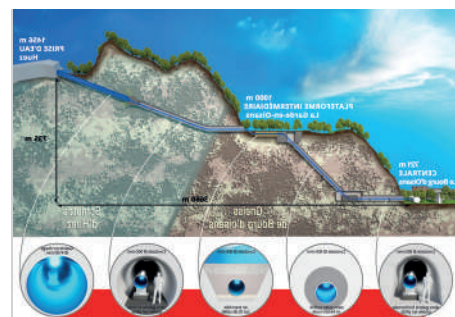
L'OISANS PARIE SUR L'ÉNERGIE HYDRO-ÉLECTRIQUE

Comment transformer une chute d'eau de 735 m de haut en électricité pouvant alimenter un bassin de population de 16 000 habitants ? C'est ce défi qu'est en train de relever la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) sur le torrent de la Sarenne, dans l'Oisans (Isère).

Le « concessionnaire du Rhône », a lancé le chantier de construction d'une centrale hydroélectrique de 11 mégawatts (MW) qui a démarré fin mars 2021 et dont la production doit débuter en 2024. La prise d'eau, à 1 456 m d'altitude, est située sur la commune de Huez. Elle permettra de prélever l'eau et de l'envoyer dans les conduites forcées après avoir décanté les eaux chargées du torrent pour en extraire les matériaux qui pourraient user prématurément les turbines. Le débit réservé s'écoulera par la passe à poissons, construite pour permettre aux truites Fario de remonter le torrent, et une grille spécifique appelée Coanda, leur permettra de dévaler sans risques en tout temps. Le seuil fixe sera également équipé d'une passe à gravier pour assurer le transport des sédiments.

Le chemin d'eau et sa conduite forcée, entièrement souterrains sur 3 660 m, traverseront La Garde-en-Oisans, qui accueillera un site de dépôt des matériaux sur une plateforme intermédiaire. Il se termine à Bourg-d'Oisans (alt.721 m) où sera implantée la centrale. La CNR s'est engagée à mettre en œuvre un ensemble de mesures de préservation de l'environnement et de la biodiversité pendant toute la durée des travaux.

Les opérations de déboisement des parcelles nécessaires à la construction des installations seront réalisées en dehors des périodes de nidification et de reproduction des espèces présentes à proximité du site. ■



UN CHU FLAMBANT NEUF À RENNES

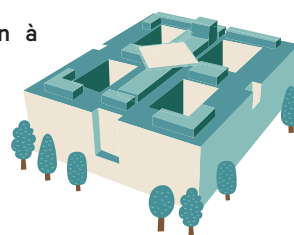
La pandémie de Covid-19 a démontré l'importance des infrastructures de santé dans notre pays. Le fait qu'un certain nombre de grands projets soit aujourd'hui en phase de lancement ou de construction est donc une bonne nouvelle.

Et c'est un projet géant qui est en train de voir le jour à Rennes, avec le lancement de la construction d'un nouveau centre hospitalier universitaire (CHU), sur le site de Pontchaillou. Ce projet, évalué à 535 millions d'euros, sera pendant plusieurs années l'un des plus gros chantiers de la ville, après celui du tramway. La construction se déclinera en trois phases : le plateau technique chirurgical, le pôle mère-enfant et un Institut régional de cancérologie entre 2020 et 2025 ; les plateaux ambulatoires entre 2023 et 2029 ; l'Institut de biologie entre 2024 et 2029. Le futur CHU comportera 36 blocs opératoires intégrant chacun une IRM et un scanner, une technologie dont ne disposent que très peu d'hôpitaux.

Le projet devrait bénéficier d'une aide de l'État de 86 millions d'euros. Il devrait considérablement

changer le visage de l'offre de soin à Rennes, mais aussi au niveau régional.

C'est le groupe VINCI Construction qui a remporté l'appel d'offre de la phase 1, alors que la mise en place du plateau technique sera supervisée par Icade promotion. ■





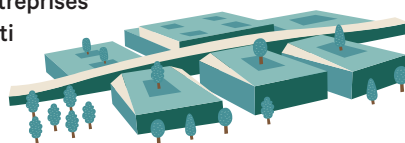
UN CENTRE HOSPITALIER RÉSISTANT AUX CYCLONES EN GUADELOUPE

La Guadeloupe va se voir dotée, dès la mi-2024, d'un nouveau centre hospitalier universitaire (CHU) installé à Pointe-à-Pitre, sur l'île de Grande-Terre. Le bâtiment, conçu par le cabinet Architecturestudio, doit résister aux séismes et aux cyclones, en intégrant une approche multicritère tels que l'écoconception, l'écogestion, la santé mais également le confort. Ainsi, son orientation a été pensée en fonction des vents et des alizés qui offrent une aération naturelle sur l'ensemble des espaces extérieurs du site. Quant aux façades et ouvertures, elles permettent de limiter les apports du rayonnement solaire par un système de sur-toitures et d'ombrières.

Les patios centraux, nécessaires à l'éclairage naturel des locaux, bénéficient, eux, d'une amenée d'air en partie basse permettant de les ventiler naturellement, sans générer d'ilots de chaleur.

Enfin, la maîtrise de la gestion des eaux pluviales du site est primordiale dans un contexte tropical où les précipitations peuvent être aussi brèves qu'intenses. Les eaux de pluies des parkings, des bâtiments et des espaces verts sont recueillies et dirigées vers l'espace naturel jusqu'à un bassin d'orage au nord-est du site. Le niveau d'eau de ce dernier fluctue en fonction de la saison et des précipitations.

Le CHU de la Guadeloupe est le maître d'ouvrage du projet dont l'investissement s'élève à près de 600 millions d'euros, et est entièrement financé par l'État. Sa réalisation est assurée par un groupement d'entreprises parmi lesquelles Pizzarotti et Sotradom. Le nouveau CHU comptera 618 lits et 14 salles d'opération. ■





MONTPELLIER À L'ASSAUT DE SON « HIGHER ROCH »

C'est un immeuble à l'aspect très particulier qui est en voie d'achèvement dans le quartier Saint-Roch, à Montpellier. Signé par l'agence d'architectes Brenac & Gonzalez, et baptisé « Higher Roch », ce projet singulier adopte des lignes « méditerranéennes », tout en courbes.

L'édifice est construit en béton blanc et fait appel à des techniques de construction complexes, avec ses 17 niveaux et sa hauteur de 50 m. Chaque étage est un peu différent et ne se superpose pas au précédent. L'ensemble de ces courbes de niveaux sont réunies l'une à l'autre par un élément structurel métallique fait de triangles, qui crée une unité. Sur ces câbles métalliques, des toiles inspirées des voiles de bateau servent non pas à avancer mais à protéger. Ce voilage filtre les rayons du soleil et tient à l'abri des regards les parties domestiques.

Sogeprom-Pragma et VINCI Immobilier sont les promoteurs de cet immeuble, qui est composé de 77 logements de standing, 26 logements aidés, 3 300 m² de bureaux et 1 750 m² de commerces. Le coût total des travaux est estimé à 30 millions d'euros et les premiers logements de Higher Roch devraient être livrés à la fin de 2021.

Les Montpellierens semblent en tout cas apprécier l'originalité de cet immeuble qui domine le quartier Saint-Roch : tous les appartements ont déjà trouvé preneurs. ■





NICE S'ÉQUIPE D'UN NOUVEAU « CAMPUS SUD DES MÉTIERS »

L'avenir est à l'apprentissage et à la formation par alternance. C'est en tout cas le pari que font la métropole, la ville de Nice et la chambre de commerce et d'industrie (CCI) et ses partenaires, en réalisant la construction d'un « Campus Sud des Métiers », qui sera totalement achevé en 2022.

Ce projet de campus dédié à la formation par l'alternance représente un investissement de 88 millions d'euros. Il est actuellement en construction au cœur d'une « Éco-Vallée », dans la Plaine du Var, à l'ouest de Nice. Ce chantier d'envergure, qui fait appel notamment aux techniques de *Building Information Modeling* (BIM), est l'un des projets phare de l'Éco-Vallée. Il a nécessité une longue phase de préparation, mais il sera prêt à accueillir ses étudiants à la rentrée 2021,

avec l'ouverture d'une première tranche de l'équipement. Celle-ci sera suivie, un an plus tard, par la livraison de la totalité du campus.

Près de 21 mois après le lancement des travaux, le chantier du futur grand pôle de formation en alternance du territoire azuréen a dû faire face à la découverte d'une zone amiantée au moment du démarrage (quatre mois d'arrêt de chantier plus un mois de ralentissement des cadences), à la crise de la Covid et à une nouvelle interruption des travaux au printemps 2020.

Le groupe Fayat Bâtiment est en charge du macro-lot principal (dépollution, terrassements, fondations spéciales, gros œuvre, façades, VRD). ■



UN NOUVEAU VIADUC POUR FRANCHIR L'INDRE À TOURS



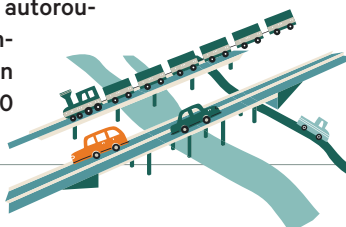
Les automobilistes qui fréquentent l'autoroute A10 dans le sens nord-sud, emprunteront d'ici la fin de 2021 un nouveau viaduc qui franchira l'Indre, entre Veigné et Sainte-Maure-de-Touraine, dans l'agglomération de Tours.

C'est un ouvrage spectaculaire, de plus de 200 mètres de long, en acier et béton, qui comportera trois voies de circulation, avec une capacité moyenne de 30 000 véhicules par jour. Il s'intègre dans les travaux d'élargissement de l'A10, sur une portion de 24 kilomètres qui est l'un des projets autoroutiers français les plus importants, représentant un investissement de 240

millions d'euros. Cette nouvelle portion de cette autoroute très fréquentée doit être livrée en 2023. L'ancien viaduc sera réservé à la circulation sud-nord.

C'est le groupe VINCI Autoroutes qui réalise cet ouvrage d'art qui a nécessité la pose de 1 400 tonnes de poutres d'acier. Le viaduc de l'Indre est localisé dans la grande couronne urbaine de Tours, entre les communes de Monts et Montbazou. À ce niveau, l'A10 est en jumelage avec la LGV Sud Europe Atlantique.

La construction de ce viaduc représente un investissement de 10 millions d'euros. ■





CLERMONT-FERRAND MISE SUR LE BOIS DU MASSIF-CENTRAL

En 2022, un nouveau lycée ouvrira ses portes à Clermont-Ferrand, dans le quartier Saint-Jean. Il est bâti en ossature bois, garnie de paille, en conformité avec les règles imposées par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (Aura) dans ses appels d'offres pour la construction de nouveaux lycées.

Conçu par le cabinet clermontois CRR Architecture et réalisé par Eiffage Construction, le projet s'inscrit dans le programme Reforest'Action, pour le reboisement et la restauration des forêts. L'édifice n'utilise que des « Bois des Alpes » ou des « Bois des Territoires du Massif central ». Fait de bois et de paille, ce bâtiment de plus de 16 000 m² et qui représente un investissement de 40 millions d'euros, aura l'objectif d'être estampillé E4C2, label créé pour encourager la construction de bâtiments à énergie positive et bas carbone. Le lycée se situera au cœur du quartier Saint-Jean, inscrit dans l'une des opé-

rations majeures de l'Éco-Cité Clermont Métropole. Ce quartier, véritable laboratoire urbain au rayonnement européen, fixe des objectifs ambitieux en termes de cadre de vie et de démarche environnementale avec des expérimentations remarquables.

Bien évidemment, les bienfaits liés aux qualités énergétiques du matériau (isolation, etc.) et les gains de temps sur la construction sont mis en avant par le Conseil régional. Mais sur les terres de la première région française en volume de bois disponible en forêt, la démarche est aussi économique. « *L'objectif est d'aider les entreprises de la filière à mieux se structurer* », a déclaré récemment dans les médias Béatrice Berthou, vice-présidente de la région Aura.

En soutien à cette commande publique, la région a prévu des aides directes aux investissements pour les 20 200 entreprises de la filière qui emploient 43 500 salariés. ■





EN CHIFFRES

20,71 %

La CFE-CGC confirme sa position d'organisation syndicale représentative. Entre 2017 et 2021, la Confédération a réuni 20,71 % des suffrages des salariés l'encadrement (+1,5 point). Tous collèges confondus, la CFE-CGC obtient une audience de 11,92 % (+38 000 voix).

700 millions

Face à la levée de boucliers des professionnels de la Construction, le gouvernement maintient le gazole non-routier (GNR) jusqu'au 1^{er} janvier 2023, alors que sa suppression était annoncée au 1^{er} juillet dernier. La FNTP évalue à 700 millions d'euros le manque à gagner pour les Travaux publics en cas de retrait du GNR.

2 000

Le régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco a lancé, auprès de 2 000 entreprises, un service censé corriger les anomalies qui affectent 15 % des déclarations sociales (DSN) et qui peuvent avoir des conséquences sur les droits à retraite des salariés.



Le Palazzo Méridia aura nécessité pour sa construction 900 tonnes de bois

À Nice, une construction en bois bat des records

Inauguré en 2020, le Palazzo Méridia est le plus haut bâtiment de bureaux en bois de France à énergie positive.

Ce bâtiment incarne presque à lui seul les ambitions de la Métropole Nice Côte d'Azur. Mélange d'innovation architecturale et de performances environnementales et énergétiques, le Palazzo Méridia est le symbole d'une région qui investit massivement pour son attractivité.

Livré en février 2020, peu avant le premier confinement, le Palazzo Méridia est situé dans la plaine du Var, qui voit éclore depuis 2008 une « Éco-Vallée » à l'ouest de Nice. Avec ses 35 m pour 9 étages, c'est le plus haut bâtiment de bureaux en bois de France à énergie positive. Il est également le premier bâtiment tertiaire à obtenir la labellisation « E3C2 » en France. Ce qui signifie que l'immeuble et ses habitants ont, d'une part, recours aux énergies renouvelables, afin de baisser de 40 % la consommation d'énergie, et d'autre part, que l'empreinte carbone de l'édifice est réduite, grâce notamment

au bois, matériau réputé pour bien stocker le carbone. Enfin, 420 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur la toiture du Palazzo.

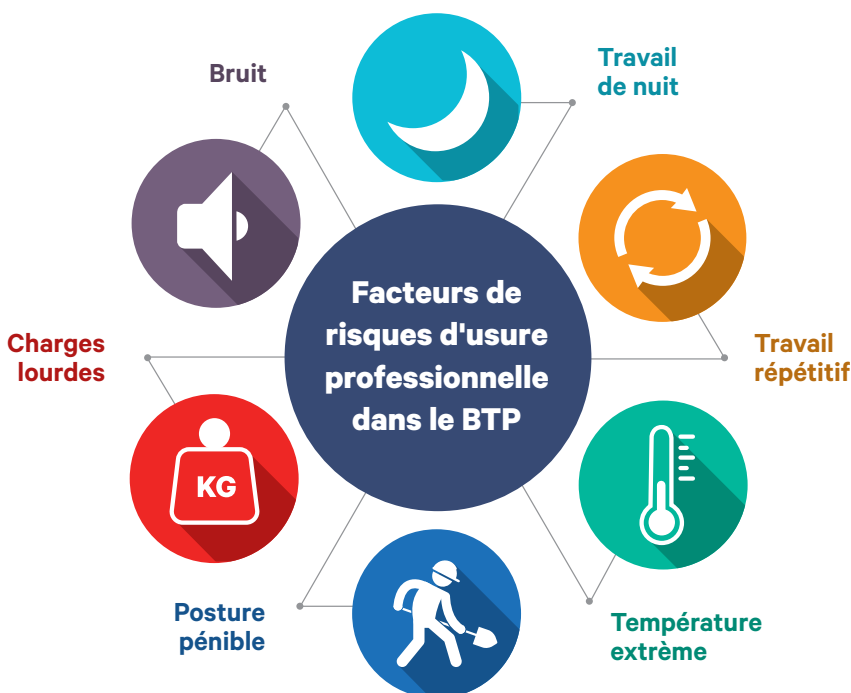
900 tonnes de bois

Conçu par le cabinet Architecturestudio et construit par Nexity Ywood, le Palazzo Méridia compte 7 860 m² de plateaux. Sa construction mêle un socle en béton, un exosquelette en acier et une structure en bois. Pour le chantier, près de 900 tonnes de bois, provenant essentiellement des Vosges ont été nécessaires pour ériger les poteaux, poutres en bois lamellé-collé et les murs et planchers.

Le bâtiment, qui donne sur l'avenue Simone Veil et une coulée verte, au sein du quartier Nice Méridia, a été auréolé de plusieurs prix. L'ouvrage a reçu en novembre dernier le trophée Fibois, le prix régional de la construction bois, dans la catégorie « Travailler, accueillir ». ■

Compte professionnel de prévention : le BTP concerné

Entré en vigueur en 2017, le compte professionnel de prévention a remplacé le compte pénibilité. Dans le BTP, le dispositif a connu plusieurs évolutions.



Avec le recul de l'âge de départ en retraite, la pénibilité de certaines professions, en particulier dans le BTP, est devenue l'une des préoccupations majeures des salariés. Le secteur en a fait très tôt une priorité en se dotant en 2011 d'un accord de branche répertoriant toutes les situations de travail à risques.

Dix facteurs de risques d'« usure professionnelle » ont été retenus dans le code du Travail : trois facteurs liés au rythme de travail (travail de nuit, travail répétitif, etc.) ; quatre en lien avec l'environnement physique (agents chimiques dangereux, températures extrêmes, etc.) ; et enfin, trois autour des contraintes

physiques (manutention de charges, postures pénibles, etc.). Une véritable « usine à gaz », selon l'expression des organisations patronales, que le gouvernement s'est empressé d'alléger dans le cadre de la réforme du code du Travail. Au final, l'ordonnance du 22 septembre 2017 n'en a gardé que six dans son champ d'application.

Adieu le “compte pénibilité”, place au compte professionnel de prévention

Quatre critères retirés

Les quatre critères concernant au premier chef le BTP (manutentions, postures pénibles, vibrations et risques chimiques) ont été sortis du compte pénibilité. Place au compte professionnel de prévention (C2P). Celui-ci est activé pour les six critères de pénibilité restants « dès lors que le travailleur est exposé au-delà des seuils fixés. », selon le code du Travail. Il revient à l'entreprise de déclarer les expositions des salariés au-delà des seuils via la déclaration sociale nominative (DSN).

Le salarié concerné bénéficie alors de l'ouverture d'un compte lui donnant droit à des points. Il peut ainsi réaliser, en fonction des facteurs de risques et de son âge, une formation professionnelle dans le cadre d'une reconversion dans un métier pas ou moins pénible. Il peut également faire une demande de temps partiel, sans perte de salaire, ou faire une demande de départ anticipé à la retraite.

Et depuis le 1^{er} janvier 2019, les entreprises d'au moins 50 salariés ont l'obligation d'engager la négociation d'un accord, dès lors que l'indice de sinistralité au titre des AT-MP (accidents du travail et des maladies professionnelles) est supérieur au seuil de 0,25. ■

À SAVOIR

Un référentiel pour le BTP

Dans le cadre du compte professionnel de prévention (C2P), la FNTP a réalisé avec ses « syndicats de spécialités », qui représentent au sein de la fédération patronale les métiers des Travaux publics (TP), un référentiel spécifique au bruit et aux températures extrêmes dans les TP. Les entreprises qui le souhaitent peuvent s'appuyer sur ce référentiel dans le cadre de la mise en œuvre du C2P. ■



La Construction se rapproche de son niveau d'avant la crise



UNE EMBELLIE EN VUE POUR LES RECRUTEMENTS DE CADRES DANS LA CONSTRUCTION



Christophe Lenzi
Chef de Projet études à la direction données, études et analyses de l'Apec

Lors de la crise sanitaire, qui s'est muée en récession économique, n'a épargné aucun acteur économique. Dans la Construction, la dynamique de l'emploi cadre qui prévalait depuis plusieurs années s'est brutalement interrompue en 2020. Les recrutements de cadres dans la Construction ont accusé un recul de 15 %. Cette baisse s'avère toutefois moins sévère que celle observée pour l'ensemble des secteurs (voir infographie).

Pour 2021, les entreprises de la Construction envisagent l'avenir avec plus de sérénité, d'autant que les acteurs économiques du secteur ont retrouvé un niveau d'activité presque « normal » dès la fin de

l'année 2020. Le reflux actuel de la pandémie et la levée des restrictions sanitaires laissent augurer un rebond économique assez conséquent.

Au plan national, la croissance pourrait avoisiner les +6 %, selon la Banque de France. Dans ce contexte, les recruteurs de la Construction envisagent une progression de 10 % de leurs embauches de cadres en 2021. Avec 12 300 recrutements de cadres prévus, ils se rapprocheraient du niveau d'avant-crise (13 120 en 2019).

Pour autant, ces prévisions restent tributaires de la situation sanitaire. Une résurgence épidémique rebattrait de nouveau les cartes. ■



Le BTP déstabilisé par la pénurie des matériaux de construction

Confrontés à une pénurie de matières premières sans précédent, les professionnels du BTP font face aux surcoûts et pénalités de retard de chantiers.

Les prix des matières premières utilisées dans la Construction explosent, que ce soit ceux de l'acier, de l'aluminium, du cuivre, du bois, du polystyrène ou du polyuréthane. Depuis plusieurs mois, avec la reprise de l'activité économique, certains matériaux commencent à manquer, les plaques de plâtre, le bois de structure et les plastiques, entre autres.

C'est la sénatrice de la Savoie, Martine Berthet, qui a donné l'alerte le 7 avril dernier, en rapportant l'inquiétude des professionnels du Bâtiment confrontés à des surcoûts et des retards de chantiers. Bientôt, faute de matériaux, s'inquiète Olivier Salleron, président de la Fédération française du Bâtiment (FFB), des entreprises « risquent de voir s'arrêter certains chantiers. Ce serait un comble, puisque tous les chantiers sont ouverts et bossent à 100 %. »

À l'origine de cette flambée des prix, la désorganisation des différentes filières d'approvisionnement,

Cette flambée des prix des matériaux de construction inquiète les entreprises du BTP

surprises par la reprise plus rapide que prévue de l'activité des chantiers dans certains pays comme la Chine. Avec l'arrêt brutal de l'économie mondiale début 2020 pour stopper la pandémie liée à la Covid-19, certains industriels ont arrêté leur outil de production, préférant écouler leurs stocks excédentaires.

Jusqu'à six mois de délai de livraison

Mais dès le mois de septembre 2020, avec le retour progressif de la demande, les industriels se sont vite retrouvés à court de produits. Ce manque d'anticipation a entraîné un allongement des délais de livraison : jusqu'à six mois pour certains matériaux.

Cette surchauffe de la demande a engendré une augmentation du prix du fret maritime de plus de 400 % pour les conteneurs. Une hausse accentuée notamment par les embouteillages monstres causés par l'échouage fin mars du porte-conteneurs Ever Given, sur le canal de Suez, en Égypte.

« C'est la loi de l'offre et de la demande », résume Sébastien Perrin, secrétaire général de la Fédération régionale des Travaux publics (FRTP). Ce constat est d'autant plus inquiétant que « le déblocage des matières premières ne se fera pas avant cet été ou la fin du second semestre, voire la fin de l'année pour les semi-conducteurs », a annoncé le 14 avril dernier la ministre chargée de l'Industrie, Agnès Pannier-Runacher.

La question des pénalités de retard

Le coup est plutôt rude pour la profession, alors même que « la plupart des entreprises sont encore en train de traverser une période conjoncturelle dégradée sous l'effet conjugué de la situation sanitaire et d'une commande publique atone en ce début de mandat municipal », souligne la Fédération nationale des travaux publics (FNTP).

Et ce ne sont pas les récentes déclarations d'Agnès Pannier-Runacher qui vont les rassurer. « Concernant la commande publique, nous ferons passer des messages de bienveillance, c'est important pour le secteur du bâtiment et les artisans », a-t-elle déclaré début mai, sans aucune précision sur les mesures d'urgences réclamées par les acteurs du secteur pour revoir certaines règles liées aux pénalités de retard, en particulier pour les marchés publics. ■



De nombreux matériaux, transportés par conteneurs, connaissent actuellement plusieurs mois de retard



REVUE DE PRESSE

Une plateforme digitale pour les apprentis du BTP

Batiweb – 16/06

« Depuis le 26 mai dernier, le Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux publics (CCCA-BTP) dispose d'une plateforme permettant aux apprentis du BTP de créer leur CV en quelques minutes et de candidater facilement à des milliers d'offres d'emploi (environ 200 000 offres recensées à ce jour). »

Les recommandations de l'OPPBTB sur le télétravail

Batiactu – 07/06

« Comme à chaque fois que les autorités font évoluer les mesures sanitaires de lutte contre l'épidémie de Covid-19, l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB) actualise son "guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Sars-Cov-2". (...) Sur le télétravail, l'organisme rappelle que "ce sont les entreprises qui fixent, pour

toutes les activités qui le permettent, un nombre minimal de jours de télétravail par semaine, dans le cadre du dialogue social de proximité". »

Un point sur le BTP en Creuse

Le Montagne – 06/05

« Si on est confronté à une forte hausse, comme on nous l'annonce, on risque d'avoir beaucoup de volume, beaucoup de chantiers en même temps, avec le plan de relance. Mais à ce jour, les appels d'offres ne sortent pas. Les travaux encore moins. Nous n'en voyons pas la traduction dans les projets à l'heure actuelle. » (Guillaume Fracasso, coprésident de la Fédération départementale des Travaux publics de la Creuse)

Ils déménagent sans crier gare

Le Figaro – 09/06

« C'est une conséquence inattendue des quinze mois de crise. Selon la dernière enquête de l'Association nationale des DRH (ANDRH), 30 % des DRH affirment avoir été

confrontés à des demandes de salariés qui, après avoir déménagé ces derniers mois, sollicitent une adaptation de leurs conditions de travail. Dans la plupart des cas, il s'agit de collaborateurs franciliens qui ont migré vers le Sud et mettent leurs employeurs devant le fait accompli. »

L'hyperconnexion sur le devant de la scène

Rue89 – 26/05

« L'hyperconnexion des salariés n'est pas un phénomène nouveau. Symptôme d'une frontière toujours plus ténue entre sphère professionnelle et sphère personnelle, "l'hyperconnexion produit un risque psycho-social majeur que nous surveillons", détaille Liliane Carrère, secrétaire générale du comité départemental du Bas-Rhin du syndicat CFE-CGC. "Les temps de travail à distance, auparavant occasionnels, réservés à des travaux préparatoires et de réflexion, se sont transformés en de longues journées de travail intenses, exclusivement en télé ou visio-conférence." »



@CFE-CGC (22/06)

Les mères et les jeunes cadres particulièrement touchés par la charge mentale professionnelle. La crise sanitaire n'a fait qu'aggraver les choses. Près d'1 mère sur 2 a souvent l'impression « qu'elle ne va

pas s'en sortir » dans sa vie professionnelle

@Audrey L., technicienne de laboratoire géotechnique (19/05)

Mesdames si on vous a dit que le BTP c'est que pour les hommes détrompez-vous,

c'est le meilleur endroit où être quand tu es une femme. Alors foncez, n'hésitez pas

@Construction21 (18/05)

L'essor du bâtiment modulaire, une incitation à faire évoluer les formations du BTP

@Valérie Mazuir, journaliste (03/05)

La réforme de l'assurance-chômage va pénaliser les jeunes ayant fait des petits boulots ponctuels pendant leurs études et qui se retrouvent au chômage après un 1^{er} contrat de travail.

TRAVAIL

Façonner un autre monde

Céline Alix, traductrice juridique, et Mireille Baret, responsable qualité et élue CFE-CGC BTP au CSE des Autoroutes du Sud de la France (ASF), échangent leur ressenti sur le devenir du monde du travail.

Les Cahiers du BTP : Pour quelles raisons nombre de femmes (et d'hommes) sortent des clous d'une carrière toute tracée ?

Céline Alix : En tant qu'ancienne avocate travaillant dans de grands cabinets d'affaires, j'ai pu constater combien les femmes éprouvaient des difficultés à s'insérer dans le monde du travail actuel. Je l'ai quitté moi-même il y a dix ans pour m'installer à mon compte. Mon objectif était

simple : être indépendante, travailler à mon rythme et choisir mes conditions de travail. Depuis, j'ai pris la mesure de ce mouvement.

Comme moi, d'autres femmes occupant des postes à responsabilité ont décidé de changer de vie parce que ce modèle ne leur convenait plus. Dans mon livre [*lire encadré*], j'ai voulu montrer à travers ces témoignages qu'une autre voie était possible. Dire stop à ce rapport de force permanent, ces rivalités et cette com-

pétition qui suscitent culpabilité et frustration. Toutes avaient envie de faire autrement, juste un pas de côté. Il ne s'agit pas d'un changement radical, mais plutôt d'une autre façon de travailler, plus harmonieuse, en accord avec ses propres valeurs.

Mireille Baret : On peut comprendre ce sentiment de lassitude et ce besoin, certainement renforcé par la crise sanitaire, de se recentrer sur l'essentiel. Dans le secteur du BTP dominé par un management très masculin, les stéréotypes ont la vie dure. Chez VINCI Autoroutes par exemple, le groupe affiche une volonté de progresser sur la parité femmes-hommes, mais je pense que les femmes, à des niveaux de responsabilité équivalents, doivent mettre les bouchées doubles pour y arriver.

J'ai été moi-même tentée de quitter l'entreprise à plusieurs reprises. Il y a quelques années, j'ai suivi un cursus de formation dans l'audit en dehors du groupe, pour pouvoir éventuellement développer plus tard ma propre activité, pourquoi pas lorsque je pourrai cesser mes fonctions grâce au plan épargne-temps mis en place dans l'entreprise.

Qu'est-ce que les femmes apportent au monde du travail ?

CA : C'est un modèle plus consensuel, plus efficace et plus constructif, qui réconcilie vie professionnelle et



©THOMAS DECAMPS POUR WELCOME TO THE JUNGLE

Elle a exercé ses fonctions d'avocate en droit des fusions-acquisitions au sein de grands cabinets à Paris, Londres et New-York, et comme chargée de mission à l'Ambassade de France à Washington D.C. et auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), avant de s'établir à son compte. Céline Alix est aujourd'hui traductrice juridique au sein du réseau Claritas.



vie privée. Les femmes, lorsqu'elles travaillent entre elles, tiennent compte des vulnérabilités de chacune et intègrent plus facilement la diversité des cultures et des genres, pour être dans leur temps, à l'image de la société.

Grâce à elles, le monde du travail est en passe de s'ouvrir à d'autres valeurs liées à l'empathie, la bienveillance et la transparence. Ce modèle est à la portée de tous. Et le plus drôle, depuis la publication de mon livre, c'est que les hommes, quel que soit leur âge, me disent aspirer eux aussi à ce nouveau modèle de travail.

MB : Les lignes bougent, mais lentement. Depuis que le groupe VINCI a obtenu le label « Diversité » en 2009, on assiste à une augmentation de la part des femmes dans l'encadrement, y compris de haut niveau, à une ouverture multiculturelle et à un meilleur accueil des handicapés dans les équipes.

Dans le groupe des Autoroutes du Sud de la France (ASF), l'équipe CFE-CGC BTP se bat pour faire avancer le dialogue social sur de nombreux sujets tels que la qualité de vie au travail, les nouvelles organisations de travail et les nouveaux espaces de travail. Nous sommes certes consultés, mais rarement entendus par la direction, qui a déjà son projet en tête et ne veut rien lâcher.

Ces rigidités sont tenaces. Je ne pense pas que la crise sanitaire ait changé quelque chose au niveau du « top management ». Même avec la reprise économique, je crains qu'on retrouve le même modèle.

L'accomplissement de soi serait-il en passe de devenir la norme, en particulier parmi les jeunes générations ?

CA : Cette crise sanitaire va permettre de repenser le monde du travail sur des valeurs autres que le



Dans le BTP, à responsabilité équivalente, les femmes doivent mettre les bouchées doubles

MIREILLE BARET



Après plusieurs fonctions de responsable informatique et de responsable qualité chez ASF, Mireille Baret est chargée de projet à la direction des installations commerciales des ASF. Elle est élue CFE-CGC BTP au CSE des ASF et est membre du bureau syndical CFE-CGC Autoroutes. Elle détient une certification d'auditrice qualité auprès de l'AFNOR.

salaire et le statut social. C'est l'occasion de poser un vrai débat autour de ces questions : travailler où, comment, avec qui et dans quel but. Toutes ces questions, les jeunes se les posent déjà. Ils réclament davantage de responsabilités et d'autonomie.

Le télétravail est une avancée, dès lors que l'entreprise laisse le choix à ses salariés de travailler un ou deux jours par semaine à la maison. Nombre de managers ont même été surpris en constatant que cela fonctionnait encore mieux. Cette prise de conscience va permettre de rebattre les cartes du monde du travail de demain.

MB : À la lumière d'un sondage de la CFE-CGC sur le télétravail, il apparaît clairement que les salariés l'apprécient s'ils gagnent en autonomie, obtiennent la confiance de leur hiérarchie et maintiennent le lien social au sein de l'entreprise. Et cette tendance est encore plus forte chez les jeunes, moins enclins à sacrifier leur bien-être et leur liberté. Pour eux,

il est inconcevable de faire carrière dans une seule entreprise toute leur vie. Si c'est mieux ailleurs, ils s'en vont sans état d'âme.

C'est un indicateur que devra prendre en considération à un moment donné la direction au vu du *turn-over* important dans certains services du groupe VINCI. ■

À LIRE



Céline Alix analyse les raisons qui poussent certaines femmes à revisiter leur choix autrement qu'à travers le prisme de l'échec. Elle propose de voir dans ces parcours

atypiques une tentative de créer une nouvelle forme de réussite sociale.

Merci mais non merci - Comment les femmes redessinent la réussite sociale (Payot, 2021)



Un nouveau géant mondial du BTP

En reprenant son rival transalpin Astaldi, le géant italien du BTP WeBuild se dit prêt à rivaliser avec les plus grands acteurs internationaux.

Désormais, le club très fermé des géants internationaux du BTP devra compter un nouveau membre : WeBuild. D'ici le mois d'août, le groupe transalpin Astaldi, numéro 2 de la Construction en Italie, passera sous la coupe de son rival et leader du secteur, Salini Impregilo, rebaptisé WeBuild en avril dernier. Les conseils d'administration des deux entreprises ont approuvé cette acquisition à 100 %.

Lancée en 2019, cette opération soutenue par les grandes banques du pays et les pouvoirs publics italiens vise avant tout le sauvetage d'Astaldi de la faillite. Ce dernier affiche un bilan d'environ 3 milliards d'euros de dettes. Cette fusion donnera ainsi

naissance à un groupe de 70 000 salariés (emplois directs et indirects) pesant, selon les analystes boursiers, près de 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2021, avec un carnet de commandes de plus de 40 milliards d'euros. « Ensemble, nous serons plus grands, plus forts, mieux organisés et plus efficaces pour rivaliser sur les marchés internationaux et relancer le marché italien des infrastructures »,

En France, le géant italien WeBuild gère la construction de deux sections des lignes de métro 14 et 16 du Grand Paris Express

a annoncé Pietro Salini, PDG de WeBuild.

"Progetto Italia"

L'acquisition d'Astaldi constitue néanmoins la première étape d'un projet beaucoup plus vaste, baptisé "Progetto Italia" (*Projet Italie*), destiné à consolider le secteur italien du BTP encore trop fragmenté. À travers cette stratégie, WeBuild veut augmenter sa taille en prenant sous son aile d'autres acteurs, à l'instar de Cmc, Condotte, Trevi ou les groupes Vianini, Pizzarotti, afin de sauvegarder les emplois et de promouvoir les savoir-faire Made in Italy de la construction, sur des projets plus complexes à travers le monde.

100 chantiers sur 5 continents

Spécialisé dans la mobilité durable, l'hydroélectricité, l'eau et les bâtiments écologiques, WeBuild est déjà connu dans le monde entier sous le nom de Salini Impregilo. Présent aujourd'hui dans 50 pays, le groupe peut se targuer d'avoir près de 100 chantiers en cours de réalisation sur les 5 continents.

À commencer par la France, où l'entreprise a remporté un contrat pour la construction de deux sections des lignes de métro 14 et 16 du Grand Paris Express. Elle intervient aussi sur les nouveaux métros de Doha, au Qatar, et Riyad, en Arabie Saoudite. Outre-Atlantique, le groupe italien opère à travers sa filiale américaine, Lane Construction, acquise en 2016. Sur ce marché qu'il veut développer, WeBuild est à la manœuvre au Texas, sur le chantier du réseau ferroviaire à grande vitesse, et en Californie, sur le projet de remplacement du pont Gerald Desmond, reliant le port de Long Beach au continent.

Parmi les autres projets prestigieux, figure également en Australie Snowy 2.0, le plus grand projet de centrale hydroélectrique du continent. ■



La santé mentale des salariés se dégrade

En ces temps de Covid, la psychologie des salariés est mise à rude épreuve.

Confinements, déconfinements, télétravail contraint, puis assoupli... Depuis mars 2020, de nombreux salariés ne savent plus sur quel pied danser. Et ils en ont assez. À l'heure du troisième déconfinement, toutes les enquêtes pointent du doigt depuis des mois la montée en flèche du nombre de dépressions sévères parmi les personnes actives.

Non seulement la proportion de salariés en détresse psychologique reste élevée à (45 % d'entre eux), mais le taux de dépression nécessitant un accompagnement a augmenté de 15 points, à 36 %, selon une enquête réalisée en mars dernier par Opinionway, pour le cabinet Empreinte Humaine, sur « l'impact de la crise sanitaire sur la santé psychologique des salariés ». Pour les salariés en télétravail, les mêmes stigmates constatés après le premier confinement se sont accen-

Une majorité de salariés du secteur privé estime que l'employeur est le garant de la santé mentale de ses collaborateurs

tués : isolement, lassitude, épuisement, manque de lien social et de perspectives.

Les managers prennent sur eux

Ce sont aujourd'hui les télétravailleurs vivant dans de petits logements qui souffrent le plus : 76 % se déclarent en détresse psychologique. Autre constat tout aussi alarmant, les managers confient, pour 60 % d'entre eux, ne pas vouloir partager leurs difficultés avant d'avoir traité le malaise de leurs collaborateurs. Pourtant, « en psychiatrie, on sait qu'il est essentiel de permettre l'appropriation de la maladie et du

traitement par le patient. Il faudrait adapter cette démarche à la pandémie de Covid-19 », remarque le psychiatre Nicolas Franck, chef de pôle au centre hospitalier Le Vinatier, dans la région lyonnaise et auteur de *Covid-19 et détresse psychologique : 2020, l'odyssée du confinement* (Éditions Odile Jacob).

D'autant qu'avec la reprise d'activité et le retour progressif en travail « présentiel », la question du bien-être va être d'autant plus centrale dans les entreprises. Les attentes des salariés envers les employeurs sont d'ailleurs fortes.

Favoriser le bien-être des salariés

Une autre enquête OpinionWay, publiée le 30 avril dernier pour l'association Psychodon, qui milite pour une meilleure prise en charge de la santé mentale, révèle que 76 % des salariés du secteur privé estiment aujourd'hui que l'employeur est le garant de la santé mentale de ses collaborateurs. Et parmi les jeunes de 18 à 24 ans, 81 % considèrent que la place de la santé mentale et sa sensibilisation seront plus importantes dans l'entreprise à l'issue de la crise sanitaire.

Or, seules 31 % des entreprises ont mis en place des actions pour favoriser le bien-être au travail. « L'allègement du télétravail réclame une période de transition pour soulager ceux qui n'en peuvent plus », recommande Gérard Mardine, secrétaire national de la CFE-CGC, en proposant « de trouver des souplesses selon les disparités territoriales ». ■



Nouvelles règles de l'assurance-

Entre le 1^{er} juillet 2021 et le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles règles vont s'appliquer dans le calcul de l'allocation chômage. Une récente décision du Conseil d'État freine toutefois l'application de certaines dispositions.



entreprises de 11 salariés et plus, relevant des secteurs d'activité dont le taux de séparation moyen est supérieur à 150 %. Il n'entrera en vigueur qu'à partir du 1^{er} septembre 2022, sauf pour certaines entreprises particulièrement touchées par la crise du Covid.

Des indemnités à la baisse

Par ailleurs, le 1^{er} juillet dernier, une nouvelle règle de calcul du salaire journalier de référence était censée s'appliquer. Ce calcul sert de base à la détermination du montant de l'allocation versée, suite à l'annulation par le Conseil d'État, en novembre 2020, de l'ancien mode de calcul issu du règlement général d'assurance-chômage, que les magistrats administratifs ont jugé source d'inégalité de traitement, au détriment des salariés travaillant de manière discontinue.

L'allocation liée au salaire journalier de référence devait être calculée sur le revenu mensuel moyen du travail et non plus sur les seuls jours travaillés. Le tout sur une période de 24 mois, ou 36 pour les salariés de plus de 53 ans. Selon l'Unédic, ce nouveau mode de calcul devait entraîner une baisse de l'allocation journalière de 17 % en moyenne, la première année, et concerner 40 % des allocataires. Toutefois, la baisse d'allocation



Patrice Adam
Professeur
à l'Université
de Lorraine

Adapter l'assurance-chômage au nouveau contexte économique et social : telle était l'ambition du gouvernement avec sa réforme sur l'assurance-chômage. C'est dans cet esprit que le décret du 30 mars 2021 aménage les règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi.

Concernant tout d'abord le retour à un système du « bonus-malus », le texte évoque une « modulation du taux de contribution en fonction du taux de séparation de l'employeur ». Toujours

est-il que pour les cotisations patronales d'assurance-chômage, la ligne tracée par le gouvernement reste la même : inciter les entreprises à limiter le recours aux contrats courts (en 2019, 7 embauches sur 10 se sont faites par contrats de moins d'un mois). Ainsi, les cotisations patronales, normalement fixées à 4,05 %, pourront varier entre 3 et 5,05 %.

Ce dispositif sur les contrats courts ne s'appliquera cependant qu'aux

Les nouvelles règles de calcul de l'allocation devraient conduire à indemniser moins, mais plus longtemps

chômage, c'est (bientôt) parti !

liée à des périodes d'emploi morcelées devait être assortie d'une augmentation de la durée de versement ! Autre exception dans ce calcul, la création d'un plancher pour atténuer la baisse des allocations à l'égard des « permittents », ces demandeurs d'emploi en activité réduite.

Ces nouvelles règles devaient donc conduire à indemniser moins, mais plus longtemps : 14 mois en moyenne, contre 11 actuellement (63 % des allocataires percevront au total une indemnisation moins élevée et 23 % une indemnisation supérieure).

Le Conseil d'État s'oppose

Mais, le 22 juin dernier, nouvelle décision du Conseil d'État. Dans ce contexte économique, il juge trop incertaine la mise en place de cette nouvelle formule qui pourrait pénaliser les personnes alternant contrats courts et périodes d'inactivité. Malgré cette décision, le gouvernement souhaite que la réforme entre en vigueur au plus tard le 1^{er} octobre prochain.

Les conditions d'éligibilité à l'allocation d'assurance et les règles relatives à la dégressivité de l'allocation pour les plus hauts revenus sont assouplies pendant toute la période de crise.

Concrètement, la durée d'affiliation minimale nécessaire pour ouvrir ou recharger un droit à l'allocation d'assurance-chômage reste fixée à 4 mois (au cours des 24 derniers mois), jusqu'à ce qu'une amélioration durable de la situation de l'emploi soit constatée. Le 1^{er} octobre prochain, ou lorsque le marché du travail se sera assaini, les conditions d'affiliation pour toucher le chômage vont revenir à 6 mois de travail (130 jours). De plus, la dégressivité de 30 % des allocations chômage se fera à compter du 7^e mois d'indemnisation, applicable aux chômeurs de moins

de 57 ans au moment de la perte de leur emploi et dont la rémunération brute était supérieure à 4 500 euros brut mensuel.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, cette dégressivité, qui concerne également les demandeurs d'emploi en cours d'indemnisation, ne s'applique qu'à

compter du 9^e mois d'indemnisation. Là encore, un système temporaire, puisque prévu uniquement jusqu'à l'amélioration de la situation de l'emploi. Selon une récente étude de l'Unédic, cette mesure pourrait toucher environ 60 000 personnes pendant sa première année d'application. ■

VOS QUESTIONS

Je suis mise à disposition d'une entreprise utilisatrice par mon employeur et n'ai aucun accès aux informations syndicales diffusées chez mon employeur. Est-ce normal ?

Non, absolument pas. Vous restez rattachée à votre entreprise d'origine. Ce faisant, vous devez pouvoir accéder aux informations syndicales. C'est ainsi « à l'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires, en accord avec l'entreprise utilisatrice, pour que la diffusion des communications syndicales puisse être assurée auprès des salariés mis à disposition » (Cass. soc. 17 mars 2021).

Une enquête pour « harcèlement » doit-elle être menée de façon contradictoire ?

Non. Rien n'impose que le salarié accusé de harcèlement (moral ou sexuel) soit informé de la procédure d'enquête menée par l'employeur ou même qu'il soit lui-même auditionné pendant cette phase d'investigation (Cass. soc. 17 mars 2021).

Le maître d'ouvrage peut-il être déclaré coupable du délit de blessures involontaires pour n'avoir pas vérifié la transmission par le coordonnateur des règles de sécurité définies dans le plan général de coordination à l'ensemble des entreprises intervenantes ?

Non. Pour le juge criminel, l'article R. 4532-11 du code du Travail, qui dispose que le coordonnateur exerce sa mission sous la responsabilité du maître d'ouvrage, n'édicte aucune obligation particulière de sécurité ou de prudence à la charge de ce dernier au sens de l'article 222-20 du code Pénal (Cass. crim. 16 mars 2021). Qui est alors pénalement responsable ? L'entrepreneur qui a fait exécuter le contrat conclu avec le maître d'ouvrage à qui incombe la remise aux entreprises sous-traitantes du plan de coordination (C. trav., art. R. 4532-60).

CARCASSONNE

Une histoire unique, des Romains à V

Inscrite au Patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco depuis 1997, la Cité de Carcassonne voit son histoire se confondre avec des siècles d'affrontement entre empires et royaumes, depuis les Wisigoths jusqu'aux guerres de religion en passant par les Omeyyades.

Peu de cités en France suscitent autant d'admiration que celle de Carcassonne, lorsque les visiteurs la découvrent fièrement perchée sur son plateau rocheux dominant l'Aude. Ses imposantes murailles, ses tours fortifiées rendent l'image d'une place forte inexpugnable, surveillant les Pyrénées au sud, la Montagne Noire au nord, la plaine du Lauragais à l'ouest et la plaine viticole vers la mer à l'est, contrôlant ainsi l'axe stratégique qui relie l'Atlantique à la Méditerranée.

Il est vrai que sa situation dominante et la surveillance à 360° d'un vaste territoire qu'il permet, ont fait de ce site un objet de convoitises pendant près de dix-huit siècles. Il fut d'abord le siège d'un oppidum gallo-romain, dénommé « Carcaso », dont la renommée est allée jusqu'à Rome, puisque Pline l'Ancien le mentionne dans ses écrits. Sous la Pax



Romana, la cité est un maillon fort de la voie romaine qui relie Narbonne à Toulouse. L'oppidum reste encore sommaire, jusqu'au III^e siècle où il s'enrichit d'une première série de remparts et de tours fortifiées.

Au V^e siècle, la région devient un terrain d'affrontement entre les Romains et les Wisigoths, « barbares » venus d'Allemagne et qui, pendant près d'un siècle, régnèrent sur une bonne partie de l'Aquitaine, firent de Toulouse leur capitale et

investirent naturellement la Cité de Carcassonne. Ils ne quitteront définitivement cette dernière qu'en 725, sous les coups du prince omeyyade Ambiza, ouvrant ainsi une période d'une trentaine d'années durant lesquelles Carcassonne sera une ville musulmane.

Une place forte stratégique

Cette invasion arabo-musulmane est stoppée par Charles Martel à Poitiers en 732, mais il a fallu



Viollet-le-Duc



attendre son fils, Pépin-le-Bref, père de Charlemagne, pour mettre fin au règne des Omeyyades dans le sud de la France et en particulier à Carcassonne, reprise en 759. C'est alors le début de l'âge d'or de la cité, consacrée place forte stratégique, dotée de fortifications renforcées, de tours, d'un château comtal, d'une cathédrale. Pourtant, les historiens les mieux disposés perdraient leur latin à tenter de reconstituer les différents changements de « pro-

priétaires » de la cité, entre la maison de Barcelone, la famille Trencavel, Simon de Montfort, chef des croisés durant la croisade contre les Albigeois...

Ce n'est qu'en 1226 que la Cité de Carcassonne rejoint officiellement le royaume de France. Louis IX ordonne la construction d'un deuxième mur d'enceinte, car la Cité est alors à la frontière des royaumes de France et d'Aragon, qui ne sont pas précisément en bons termes. À cette époque, la cité est l'une des places fortes les mieux équipées et les mieux armées de France. Elle abrite plusieurs milliers d'habitants, en sus des militaires qui y séjournent. C'est l'époque des « guerres de siège » et

est littéralement pillée par les démolisseurs et les marchands de pierre. Le château comtal est transformé en prison. Au milieu du XIX^e siècle, la cité ne compte plus que quelques centaines d'habitants. Elle semble promise à la démolition.

C'est alors qu'une sorte de miracle se produit. Un certain Jean-Pierre Cros-Mayrevieille, notable et historien, entreprend des fouilles et milite pour la sauvegarde de la cité. Puis l'écrivain Prosper Mérimée, alors inspecteur général des Monuments historiques se prend d'affection pour ce monument en perdition. Il fait appel à Eugène Viollet-le-Duc pour entreprendre la rénovation d'ensemble, approuvée en 1853 par Napoléon III,

Malgré les nombreuses critiques du travail de Viollet-le-Duc, la qualité du monument est aujourd'hui reconnue dans le monde entier

ses défenses imposantes évitent à Carcassonne d'être attaquée, notamment par le Prince Noir, le nom de guerre du Prince de Galles auteur d'un raid dévastateur dans le sud-ouest de la France en 1356. Durant les guerres de Religion, au XVI^e siècle, la cité est une place forte des catholiques.

La fin de l'âge d'or

En 1659, une nouvelle frontière est établie entre la France et l'Espagne : les Pyrénées. La cité perd son statut de protectrice de la frontière sud-ouest de la France. Elle est progressivement abandonnée par ses habitants aisés, qui rejoignent la « ville basse », qui prospère grâce à l'industrie du drap. Les lices de la forteresse se couvrent de masures, des caves et des greniers sont installés dans les tours. À la Révolution, la cité

qui financera 90 % des travaux. Les travaux ne seront considérés comme terminés qu'en 1913, plus de vingt ans après la mort de Viollet-le-Duc, dont le nom est cependant définitivement attaché à celui de Carcassonne.

On a pourtant beaucoup critiqué son travail : trop de Moyen Âge pour les uns, pas assez pour les autres, des toits trop « nordiques » et pas assez « sudistes », des portes mal reconstituées, un pont-levis anachronique... Au fond, peu importe. La qualité du monument est aujourd'hui reconnue dans le monde entier.

La Cité de Carcassonne est classée au Patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco depuis 1997. Chaque année, plus de deux millions de visiteurs parcourent les remparts, les lices et les ruelles de la forteresse, faisant de la cité l'un des sites les plus visités de France. ■

Partez serein!

À LA TOUSSAINT, LA PLAGE N'APPARTIENDRA QU'À VOUS

Votre Club PRO BTP VACANCES La Font des Horts*** à Hyères-les-Palmiers vous accueille sur les bords de la Méditerranée, face aux îles de Porquerolles, pour profiter pleinement de l'été indien !

LES PLUS DE VOTRE CLUB!

- FORMULE TOUT INCLUS : hébergement, restauration, animations, sports
- PISCINE INTÉRIEURE CHAUFFÉE
- ÉQUIPE D'ANIMATIONS ET PROGRAMMES 100% FUN

GRATUIT⁽¹⁾
POUR LES MOINS DE 15 ANS
SUR NOS DESTINATIONS
EN FRANCE



POUR DÉCOUVRIR TOUS NOS SÉJOURS ET RÉSERVER, RENDEZ-VOUS :



vacances.probtp.com

Simulateur de tarif en ligne.
Visites virtuelles disponibles.



01 57 63 66 72



PRO BTP
VACANCES®

(1) Offre valable pour un seul séjour en France par campagne été ou hiver, hors Aix-les-Bains et hors transports. Offre à destination des adhérents à la complémentaire santé collective de BTP-PRÉVOYANCE, de PRODIGEO ASSURANCES (contrats Planet Santé ou contrats ERP Hors BTP) ou pour les artisans couverts par un contrat santé SAF BTP IARD. Pour les séjours en location, chambre supplémentaire offerte pour les enfants ou si un seul logement principal loué - 25% par enfant de moins de 15 ans (dans la limite de - 50% du prix du séjour). Restauration offerte pour les moins de 15 ans si vous choisissez cette option dès la réservation.

(2) Voir l'ensemble des modalités sur notre site internet vacances.probtp.com



Voyagez tranquille avec notre assurance⁽²⁾ Covid-19.
Protocole sanitaire respecté dans l'ensemble de nos destinations.

